

Mares forestières





Les mares sont des étendues d'eau stagnante, aux contours bien délimités, présentes d'une année sur l'autre.

En forêt, leurs tailles varient de 2 m² à plusieurs centaines de m². Elles ne possèdent pas de système de vidange, ce qui les différencie des étangs, et la lumière éclaire le fond, ce qui les différencie des lacs.

Reconnaître l'habitat

■ Mare pionnière

C'est le tout premier stade d'évolution ; il se rencontre après création ou curage d'une mare. L'abandon progressif de ces pratiques depuis plusieurs siècles fait que les stades pionniers ne se rencontrent que très rarement.



■ Mare en cours de fermeture

L'eau n'est quasiment plus visible. La végétation exploite au maximum le milieu. Des mousses telles que les sphaignes s'y développent parfois, ainsi que les ligneux (saules...) en bordure.

■ Mare végétalisée

La végétation s'est installée formant herbiers, radeaux flottants ou roselières. Ce stade d'évolution correspond à de nombreuses mares forestières. Il est très intéressant, tant d'un point de vue floristique que faunistique.



■ Mare comblée

Le caractère humide peut persister dans la dépression qui occupe l'emplacement de la mare initiale, mais il n'y a plus d'eau de surface. Le milieu peut évoluer vers un boisement tourbeux intéressant du point de vue de la biodiversité.

NB : A ces stades se rajoutent de nombreuses variables (substrat, ensoleillement, caractère permanent ou non, profondeur...) qui augmentent la diversité des mares forestières.

Gérer l'habitat

- 1 En présence d'une mare isolée à l'échelle de la forêt, la «mare végétalisée» est à privilégier.
- 2 En présence d'un «réseau de mares», il faudra rechercher la diversité des stades.
- 3 En présence d'espèces végétales ou animales protégées, des précautions sont à prendre en termes de techniques d'entretien et de dates d'intervention.

■ Modes de gestion recommandés

Différentes techniques de gestion existent pour améliorer la fonctionnalité des mares :

- éclaircir les arbres sur un des bords de la mare (remise en lumière, réduction de l'apport de feuilles et de bois mort),
- reprofiler une partie de la berge en pente douce pour favoriser l'installation de la végétation, permettre la sortie de l'eau de certaines espèces (voir ci-contre),
- curer une partie de la mare (au maximum 2/3, 1/3 si présence d'espèces protégées si la matière organique au fond est trop importante),
- arracher certains végétaux (typhas...) si leur développement est trop important,
- · conserver du bois mort autour de la mare,
- assister techniquement le conducteur de la pelle lors des travaux de curage,





Reprofilage d'une berge.



■ Modes de gestion déconseillés

Éviter toute modification qui pourrait nuire au bon fonctionnement écologique de la mare :

- le drainage (fossés, dérivation de source...),
- les interventions sur une trop grande partie de la mare,
- l'excès de mise en lumière de la mare,
- l'absence d'entretien conduisant à l'embroussaillement des zones enherbées des abords de la mare,
- · le curage au delà du principe «vieux fond».

Eviter les travaux trop importants.

■ Les interventions à proscrire

Proscrire toute intervention conduisant à la disparition de la mare ou à sa perte de fonctionnalité :

- · l'assèchement de la mare,
- le comblement par apport de matériaux (bois, gravats...),
- les pollutions diverses (chimique...),
- · les interventions sur milieux fragiles avec des engins lourds,
- les travaux dans la mare de mars à octobre,
- la perturbation volontaire ou involontaire des espèces protégées présentes dans la mare (arrêté du 19 novembre 2007),
- l'introduction d'espèces exotiques et invasives (arrêté du 30 juillet 2010).



Ne pas combler la mare avec des rémanents de coupe.

PAYS DE LA LOIRE

Photos: ONF C. Baudran.

36 avenue de la Bouvardière 44800 SAINT-HERBLAIN

Tél: +33 (0)2 40 76 84 35 - Fax: +33 (0)2 40 40 34 84

E-mail: paysdeloire@crpf.fr - https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr





